



REVUE DE PRESSE TOURISTIQUE
Des 24 & 25 février 2022

Mission Communication

SOMMAIRE

01

ECONOMIE N°

FACILITER LA DETAXE DE LA TVA POUR RELANCER LA DEPENSE TOURISTIQUE ? N°

HOTEL, CAFES ET RESTAURANTS, DES RECRUTEMENTS SOUS TENSION N°

L'UMIH VEUT JOUER LA CARTE DE LA FORMATION N°

ECHO TOURISTIQUE DU 24 FEVRIER

FRANCE : FACILITER LA DETAXE DE LA TVA POUR RELANCER LA DEPENSE TOURISTIQUE ?

<https://www.lechotouristique.com/article/france-faciliter-la-detaxe-de-la-tva-pour-relancer-la-depense-touristique>

Un rapport parlementaire préconise de faciliter l'accès des touristes à la détaxe de TVA lors de l'achat de produits en France, afin de les encourager à dépenser davantage sur le sol français, au moment où l'activité touristique repart avec le recul de la pandémie.

Pour rappel, la détaxe de TVA est un dispositif qui permet aux personnes résidant en dehors de l'Union européenne et effectuant un court séjour au sein de l'UE de bénéficier d'un remboursement de la TVA qu'ils ont acquittée sur leurs achats effectués pendant ce séjour.

En France, ces achats détaxés représentaient en 2019 près de 7 milliards d'euros (dont 1,1 milliard de TVA). Mais le dispositif reste « sous-utilisé par rapport à son potentiel », estime ce rapport réalisé par le député Mohamed Laqhila. Or la détaxe est « une opportunité de favoriser la dépense par les touristes » et donc un « facteur d'attractivité », en particulier vis-à-vis des Britanniques qui ont accès à cette détaxe depuis le Brexit, détaille le rapport.

Des règles assouplies en 2017 mais toujours floues pour les touristes

Ainsi, beaucoup de commerçants ignorent qu'ils peuvent proposer ce dispositif, et les touristes, également mal informés, sont parfois « découragés d'y recourir par la relative complexité des procédures ou la barrière de la langue ». Pour bénéficier de la détaxe, le vendeur doit en effet fournir au client, passeport à l'appui, un bordereau de détaxe, qu'il devra faire valider par les services douaniers au moment de quitter le territoire, grâce notamment aux bornes dites « Pablo » prévues pour cela dans les ports, aéroports, gares, etc.

Le commerçant doit lui-même remplir certaines formalités, qu'il sous-traite le plus souvent à un opérateur de détaxe, ce qui représente « une charge administrative et financière ». Si les règles ont été assouplies depuis 2017, le rapport fait plusieurs propositions pour développer la détaxe, au premier rang desquelles d'améliorer l'information des commerçants et des touristes.

Un panier d'achat moyen supérieur en Espagne

Il propose aussi de supprimer le montant minimum d'achat fixé depuis 2021 à 100 euros (c'était 175 euros auparavant), comme en Espagne par exemple, où le panier d'achat moyen par touriste est supérieur à celui de la France. Le rapport juge également nécessaire d'augmenter le nombre de bornes « Pablo », soulignant que «

quelques zones blanches demeurent », comme à la gare de Lyon ou à l'aéroport de Beauvais.

Enfin, il appelle à renforcer les contrôles sur les « risques de fraude » à la TVA, notamment via certaines modalités de recours aux opérateurs de détaxe, qui rendent difficile pour les douanes de retracer précisément tous les achats effectués.

CORSE MATIN DU 24 FEVRIER

TITRE HOTEL, CAFES ET RESTAURANTS, DES RECRUTEMENTS SOUS TENSION

Hôtels, cafés et restaurants, des recrutements sous tension

Alors qu'arrivent les beaux jours et que se profile la saison touristique, les statisticiens de l'Insee se sont penchés sur le manque de main-d'œuvre auquel est confronté depuis de longues années ce secteur. État des lieux chiffrés pour mieux identifier les leviers à actionner

Chaque année, c'est un peu la même rengaine. Quand viennent les beaux jours, trouver des salariés devient la préoccupation majeure pour les chefs d'entreprise du secteur de l'hébergement et de la restauration, au plan insulaire comme dans les autres régions touristiques au plan national.

Et la crise sanitaire n'a fait qu'exacerber les difficultés de recrutement. Alors que les acteurs de terrain se projettent d'ores et déjà dans l'avant saison et la pleine saison estivale, l'Insee Corse, dans son numéro d'Insee flash du mois de février, revient de façon précise et chiffrée sur un phénomène d'ampleur qui, au final, compromet la reprise et pèse lourd sur la croissance insulaire.

Pour cause. « La branche hôtels-café-restaurants (HCR) représente l'un des principaux moteurs de l'économie régionale », notent d'entrée de jeu Charles Raffin et Arnaud Huyssen, les auteurs de l'étude réalisée en partenariat avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse (Dreets).

En parallèle, le diagnostic de la situation est préoccupant. « La forte pénurie de main-d'œuvre que ce domaine d'activité rencontre nécessite d'appréhender les freins aux recrutements », de l'avis

des analystes.

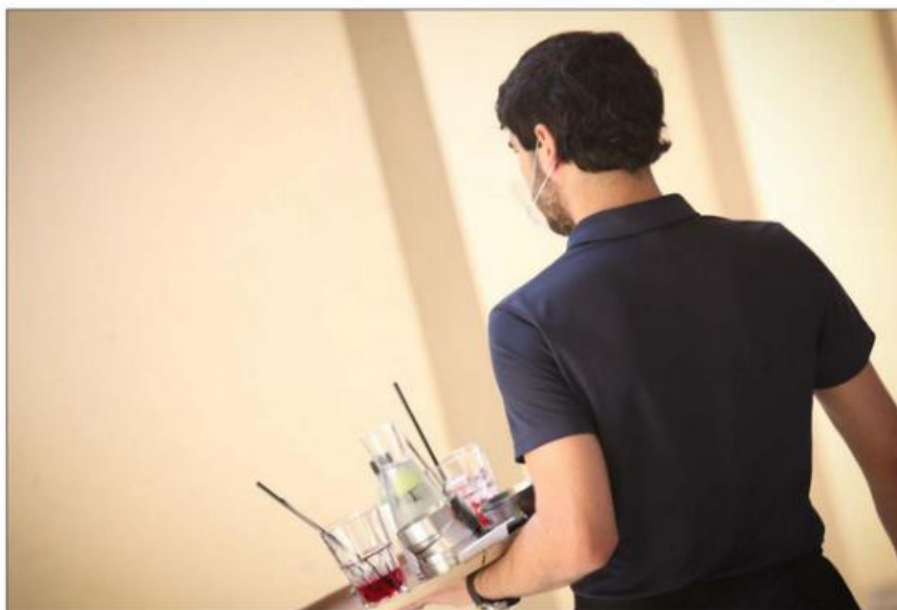
À l'échelon du statisticien national, il était donc impératif de travailler sur le sujet, « mais aussi de dresser un profil des salariés pour identifier les leviers majeurs qui permettraient de renforcer l'attractivité et la compétitivité de cette branche », insiste-t-on.

72 % de CDD

À cet égard, la dynamique saisonnière, ou plutôt estivale, très marquée dans l'île est le premier élément ciblé.

« Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} août, le volume d'emploi y est multiplié par quatre sur l'île, contre un et demi en province. Ainsi, 59 % des emplois de la branche sont offerts pour la saison, contre 20 % en province et 21 % pour l'ensemble des branches en Corse », observe-t-on. Dans ce scénario, les déplacements de salariés sont la règle. « Parmi ces salariés, 36 % résident hors de Corse, soit 3 700 travailleurs qui doivent trouver une solution de logement, expliquant partiellement les difficultés de recrutement ».

Par opposition, les hôtels, cafés, restaurants ne proposent que 16 % d'emplois permanents contre 31 % en province et 46 % en moyenne régionale. Ce paysage instable ne favorise guère la fidélisation des salariés. « Le turnover, ou taux de rotation des emplois, est très élevé dans la branche insulaire - 347 % -, bien supérieur



à la branche en province - 106 % - ou à la moyenne régionale soit 70 % », relève-t-on.

Certains métiers, « très saisonniers et en tension sur le marché du travail », à l'image des serveurs, aides de cuisine, employés d'étage de l'hôtellerie et cuisiniers aggravent cette volatilité, l'équivalent d'un taux de rotation de 470 %.

La prédominance des CDD - contrats à durée déterminée - pourrait avoir aussi un effet dissuasif sur les candidats à l'emploi. « Le contrat à durée déterminée (CDD) concerne 72 % des postes proposés dans le secteur contre 38 % en province et 33 % en

moyenne sur l'île », assure le statisticien.

En règle générale, la relation entre le salarié et son employeur dure entre 3 et 6 mois. « Un tiers des contrats porte sur une durée inférieure à trois mois. Un contrat sur cinq va au-delà de six mois. » Et ces CDD, jugés précaires, touchent avant tout les jeunes, les femmes, les salariés peu qualifiés.

Dans le périmètre professionnel formé par les hôtels, cafés et restaurants, la rémunération n'est pas incitative non plus. 13,60 euros brut de l'heure en moyenne contre 16 euros en moyenne.

« Cette branche est moins rémunératrice, quelle que soit d'ailleurs

la catégorie socioprofessionnelle considérée. En 2019, les rémunérations horaires en Corse sont proches de celles appliquées en province et ce, quel que soit le profil du salarié. »

On avance moins vite à l'ancienneté aussi. Or, il faut croire que l'argent compte parmi le grand public.

« L'écart contribue au manque d'attractivité malgré une augmentation de 4,5 % des salaires horaires bruts moyens entre 2015 et 2019. »

Il reste désormais à agir sur ces différents leviers.

VÉRONIQUE EMMANUELLI

16 % des emplois insulaires

La branche Hôtels-café-restaurants rassemble 2 160 établissements, soit 15 % des structures régionales. 90 % de ceux-ci emploient moins de 6 salariés au 31 décembre et verront leur taille varier selon les périodes de l'année. En 2019, le secteur est le plus important recruteur de l'île avec 17 470 postes, soit 16 % des emplois insulaires. Entre 2015 et 2019, ce nombre augmente de 18 %, rythme similaire à l'ensemble des branches (+ 20 %).

53 % des emplois de la branche HCR sont dans la restauration, 37 % dans l'hôtellerie et 10 % dans les cafés. Six métiers concentrent neuf emplois sur dix : serveurs (40 %), cuisiniers (18 %), aides de cuisine (11 %), employés d'étage (11 %) et d'accueil (6 %) de l'hôtellerie. Les cadres et les professions intermédiaires sont ainsi peu présents (8 % contre 21 % dans l'ensemble des branches) au profit des employés. Les jeunes de moins de 35 ans sont surreprésentés (55 %).

L'Umih veut jouer la carte de la formation

Si elle n'est pas nouvelle, la crise Covid-19 a mis en exergue la problématique du recrutement dans le secteur des HCR (hôtellerie-café-restauration). Et le mal semble être profond. En ligne de mire, un souci « générationnel », d'après l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) de Corse.

« Je pense que la tendance s'est inversée. Les générations précédentes ne disaient pas qu'elles allaient au chômage, ou qu'elles allaient changer de travail. Elles allaient à l'armée car, justement, elles avaient peur de se retrouver sans emploi et de passer à la case Pôle emploi, explique Karina Goffi, présidente de l'Umih Corse. Or, chez les générations actuelles, les jeunes ont le courage de changer de métier facilement et ne négligent pas leur qualité de vie. Ils préfèrent gagner un peu moins mais être plus près de leur famille, ne pas travailler le week-end, ni le soir par exemple. »

« Ce n'est pas une histoire de salaire »

Et si de nombreuses réflexions sont menées afin de remédier aux difficultés que présente le secteur, Karina Goffi insiste sur la



Le secteur HCR rencontre, de nouveau, de grandes difficultés de recrutement pour la saison estivale. Mais, insiste l'Umih Corse, il s'agit d'une tension généralisée et présente dans chaque corps de métier.

OLIVIER SANCHEZ/CRYSTAL PICTURES

question de la rémunération que beaucoup remettent en cause :

« Les salaires assurés par le secteur HCR sont largement supérieurs, par exemple, à ceux de nos collègues de la grande distribution, de la coiffure ou de l'esthétique qui, eux non plus, n'arrivent pas à re-

cruter. Ce n'est pas une histoire de salaire. »

Même ton pour les conditions de travail. « La quasi-totalité des postes à pourvoir dans l'île prévoit un logement sur place, avec la nourriture bien sûr. Avant, les salariés étaient trois ou quatre par

chambre, à présent c'est en général une seule personne. Et si l'employé n'est pas logé sur place, cela sera seulement à quelques kilomètres, avec des frais de déplacement pris en charge si la carte grise du véhicule est à son nom. Même chose s'ils viennent du Continent

ou de l'étranger pour leur billet de transport. Il n'y a que très peu de villes en France qui proposent ces conditions d'accueil », assure la présidente. Et pourtant, elle « rêverait d'embaucher de jeunes Corses, à qui l'on pourrait adresser une prime à la fin de saison. Mais on n'a justement pas de demandes insulaires ».

« Notre île a besoin de vivre du tourisme »

Alors, pour remobiliser les troupes, l'Umih travaille sur des solutions. Mais une chose est sûre, une réorganisation complète est à prévoir.

Exit l'école hôtelière qui prendrait trop de temps et dont le lieu de la construction ferait débat, « en plus de demander une culture du tourisme, que l'on n'a pas », l'idée est plutôt à la formation interne. Mais, pour cela, « même dans un tourisme maîtrisé, il faut accepter que notre île a besoin de vivre du tourisme ».

Pour Karina Goffi, l'exploitation hivernale des établissements du secteur des HCR sur l'île doit être notamment assurée à travers une recherche de montée en compétences pour les saisonniers. « Chaque microrégion possède un établissement fermé

l'hiver qui pourrait accueillir les formateurs, qui se déplaceraient. Ces formateurs pourraient être des chefs de cuisine, ou chefs pâtisseries que l'on veut garder d'une saison à l'autre. Et dès lors, on formerait par microrégion des gens qui ont envie de venir à ces formations, ou bien des collaborateurs que l'on veut faire progresser. »

L'Umih Corse appelle donc les institutions sociales et politiques à travailler de manière collective sur cette possibilité, qui pourrait être mise en place dès cet automne.

En attendant, aucun secteur ne semble donc être épargné par l'évolution des mentalités au fil des générations. Et si l'on pouvait croire que la saison estivale s'annonce sereine et remplie, il n'en est rien à l'heure actuelle.

« Quand j'entends dire que la saison sera formidable, je peux vous dire qu'au moment où je vous parle, ce n'est pas le cas. Aucune période n'affiche complet pour aucun de mes adhérents en hôtellerie pure, tempère Karina Goffi. Oui, la restauration aura de nouveau du monde, notamment grâce aux locaux, mais il n'y aura pas énormément de vacanciers dans nos hôtels, c'est une quasi-certitude. »

MARIE-CÉLINE SPOR



Atc.corsica

Site professionnel du tourisme Corse